

Extension du stationnement payant

Champvert Gorge-de-Loup

9ème arrondissement

Objectifs de la politique de stationnement

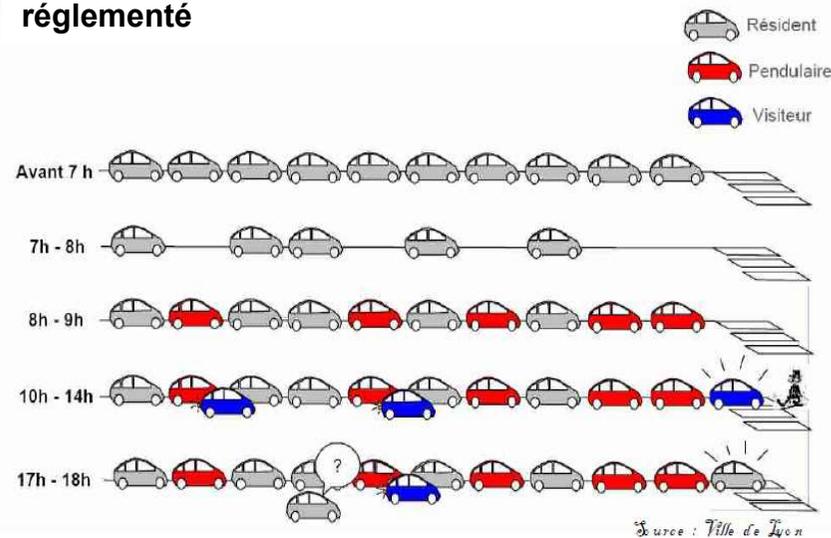
Le stationnement payant vise à :

- **influer fortement sur le choix du mode de transport** des visiteurs et notamment des pendulaires
- **améliorer les capacités de places disponibles** pour l'ensemble des usagers afin de pouvoir gérer les conflits d'intérêts
- **favoriser la rotation des véhicules et des usages de courte durée** afin de maintenir des réserves de places disponibles tout au long de la journée
- **donner des capacités de stationnement pour les résidents** et réorienter les usagers vers leur parking privatif
- **optimiser l'occupation de l'espace public et requalifier le paysage urbain vers d'autres usages** (végétalisation, modes de déplacements alternatifs)
- **améliorer la sécurité des déplacements** (stationnement anarchique et illicite en gratuit)
- **un meilleur respect des emplacements réservés** : aire de livraison, places personnes à mobilité réduite

Nombre de véhicules par place et par jour selon la réglementation (Cerema) :

- **2 véhicules** par place dans des zones gratuites et saturées
- **environ 3 véhicules** au minimum par place et par jour sur les voiries payantes mixtes résidentielles et les bureaux
- **entre 4 et 6 véhicules** au minimum par place par jour dans les voies payantes rotatives (secteurs commerçants)

Conflits d'usage entre les différents types d'usagers du stationnement non réglementé



Source : Ville de Lyon

L'offre actuelle de stationnement sur voirie

TOUT LYON

Au total :

- 58 % de places payantes
- 42 % de place places gratuites

LYON 9

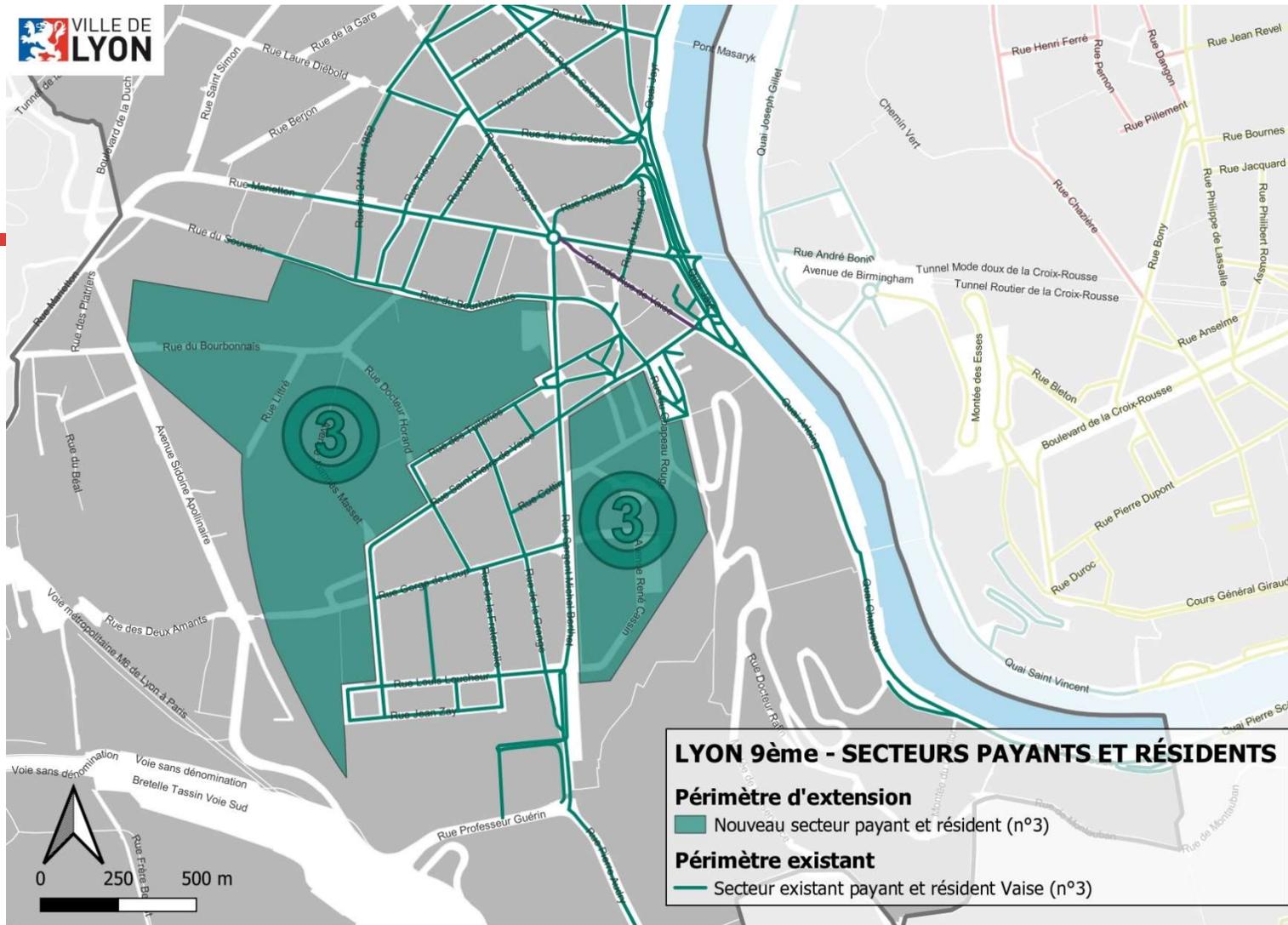
Environ 6 800 places dont :

- 52 % de places payantes
- 48 % de places gratuites

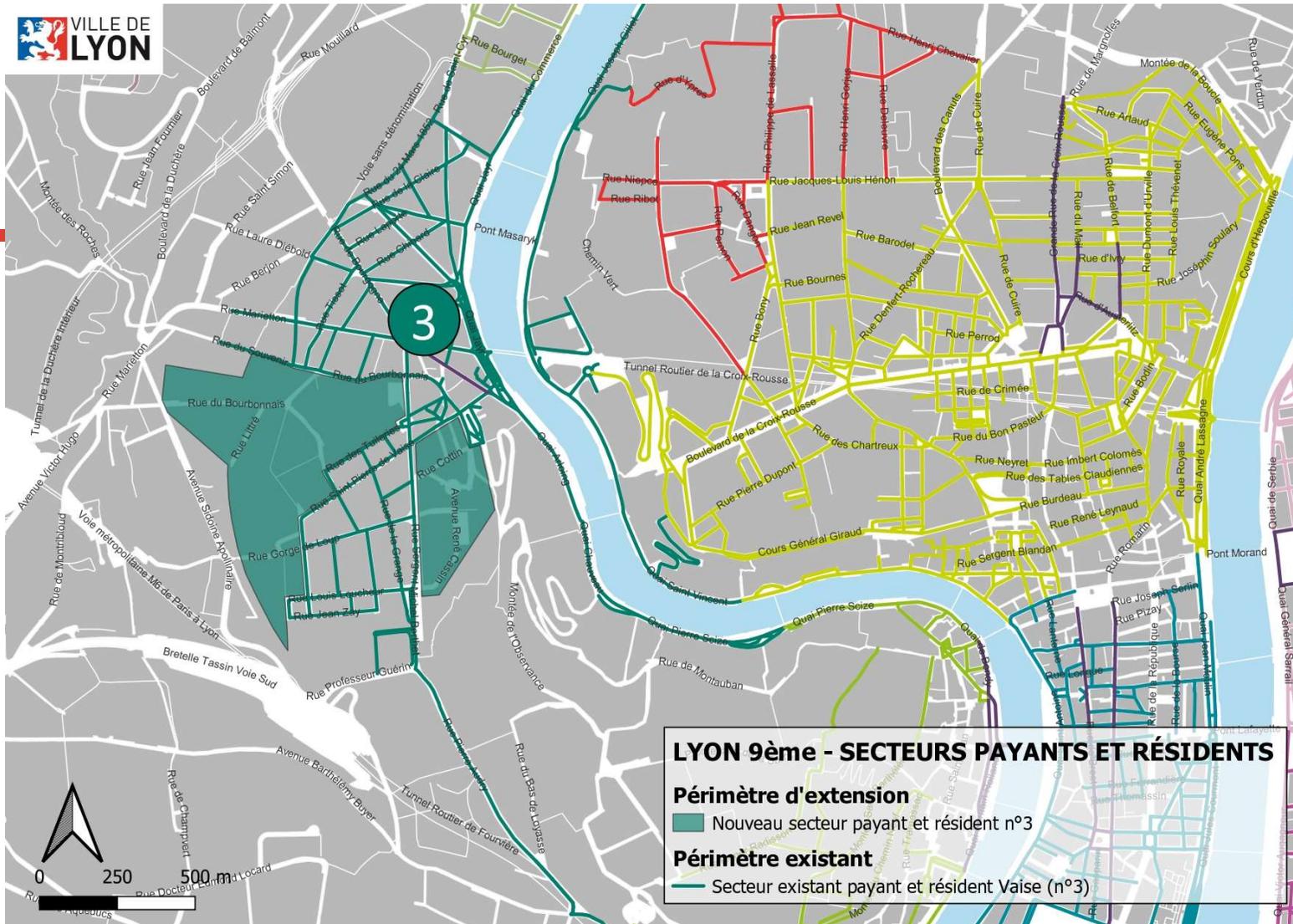
Avantages de l'extension de stationnement payant pour les résidents

- Mise en stationnement payant des deux secteurs gratuit du quartier Champvert Gorge de Loup afin d'unifier le périmètre de la zone payante
- Accès au secteur résident et à la tarification préférentielle pour plus de ménages du quartier
- Réduction de l'occupation de l'espace sur voirie : ouvre la possibilité de la transformation des espaces non occupés par les résidents
- Priorisation du stationnement résident sur la voirie via une tarification préférentielle, limitant le stationnement des pendulaires
- Disparition des véhicules « tampons » sur la voirie

Périmètre d'extension du stationnement payant et du secteur résident



Nouveau périmètre du secteur payant et résident n°3



Tarifification

En juin 2024, la Ville de Lyon adapte sa politique de stationnement pour plus de justice sociale et garantir un meilleur partage de l'espace public

Pour les résidents

- Droit annuel de 40€ (à renouveler chaque année)
- Un forfait résident mensuel en fonction du poids du véhicule et de critères familiaux, solidaires ou environnementaux

| TARIFS DEMAIN | | |
|---|--|--|
| Réduit | Standard | Majoré |
| Thermique < 1 000 kg Électrique < 2 100 kg Solidaire et Familles nombreuses | Thermique 1 000 à 1 525 kg Hybride rechargeable 1 000 à 1 900 kg | Thermique > 1 525 kg Hybride rechargeable > 1 900 kg Électrique > 2 100 kg |
| 15 € | 30 € | 45 € |

| | TARIFS DEMAIN | | |
|---------|---------------|----------|--------|
| | Réduit | Standard | Majoré |
| Jour | 2€ | 3€ | 5€ |
| Semaine | 5€ | 8€ | 12€ |

- La 1^{ère} demande est à effectuer en mairie, le renouvellement est possible en ligne
- Paiement des droits mensuels possible en ligne, plusieurs mois peuvent être payés à l'avance
- Une seule vignette peut être délivrée par ménage fiscal

Pour les résidents PMR

- Possibilité d'obtention en mairie d'un droit de stationnement gratuit longue durée (pour 3 à 5 ans)

Principales étapes de déploiement du stationnement payant et résident

- Courriers d'information pour les résidents : juin 2024
- Marquage des mots « payant » et pose des horodateurs : septembre 2024
- Ouverture des droits résident : début septembre 2024

Date de déploiement prévue : début octobre 2024